

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention et Secours Citoyens de Niveau 1 (PSC 1)

Le Code du travail rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Cette formation PSC1 permet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à secourir une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.

Public et pré-requis

- Tout public
- Groupe de 4 à 10 pers
- Pas de pré-requis

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

1 jour soit 7 heures

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux
- Inter-entreprises : sur notre plateau

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation
- 1 lot de mannequins
- 1 lot de peaux de visages ind.
- 1 défibrillateur de formation
- Matériel de simulation
- Produits d'entretien
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Formateur en secourisme

Évaluation

Évaluation continue et formative

Objectif

Exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à se protéger, protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours appropriés, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Contenu

- Le rôle du secouriste
- La protection
- L'examen de la victime
- L'alerte et la protection des populations
- Secourir
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime répond, elle se plaint de brûlures
 - La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas



Validation

Une attestation de compétences est délivrée à chaque participant ayant participé activement à l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

A noter

Cette attestation peut faire l'objet d'une formation continue. Un recyclage est vivement conseillé tous les 24 mois maximum afin de maintenir et actualiser les compétences.